

**100^e
ANNIVERSAIRE
DU DROIT À
RÉPARATION
(VOIR PAGE 4)**



Paris

Édition Avril 2019

Siège social : 13, rue Édouard-Manet 75013 Paris. Téléphone : 01 42 16 88 78. Courriel : fnaca.cd75.paris@orange.fr - Mardi : 9 h 30 - 12 h 30
Site internet : WWW.fnaca75.org - Permanence le mercredi : de 14 h 30 à 17 heures - Rédaction : J.-F. Desgrange - fnacaparis13@gmail.com



RETOUR SUR LA JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR ET DE RECUEILLEMENT - MARDI 19 MARS 2019 57^e ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

**09H15
MÉMORIAL PARISIEN
AU CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE**

DANS LES COMITÉS



*Cérémonies à la mairie du 19^e (ligne du haut), dans le 13^e (ligne du milieu)
et dans le 11^e (ligne du bas)*

10H45 : PLACE DU 19 MARS 1962



14H30 - CATHÉDRALE SAINT-LOUIS DES INVALIDES



16H30 - MÉMORIAL NATIONAL QUAI BRANLY



18H30 - À L'ARC DE TRIOMPHE



5^e

Le 10 février 2019, s'est tenu au Patronage Sainte Mélanie notre banquet annuel. Quelque 75 participants, parmi lesquels nos amis d'autres comités ont contribué à la bonne réussite de cette fête. Mme Florence Berthout, maire de notre arrondissement, nous a honorés de son amicale présence et de son soutien. Nous lui avons offert l'apéritif et après un petit discours, elle a tenu à saluer chaque participant. Après un apéritif servi à table accompagné de petits fours chauds et froids, un succulent repas mitonné par notre traiteur habituel avec trou normand, vin blanc ou rouge à discrétion et café. Notre ami accordéoniste, dont nous sommes sans nouvelles, a été remplacé par un membre de l'orchestre Olmédo Les flonflons de son accordéon, ont fait danser toute la salle et ont réjoui nos oreilles. Grâce à une tombola où chaque numéro est gagnant et au champagne que vous pouviez offrir à vos amis, notre fête a connu un vif succès. A l'année prochaine !

Martine GÉRARD



15^e



LE 15^e EN FÊTE

Le «Banquet des vœux et de l'amitié» toujours soutenu par notre municipalité, a réuni près de 200 convives, confirmant son succès. Entraînés par le dynamique orchestre de Joël Olmedo, les participants occupèrent régulièrement et joyeusement la piste. Intermède très attendu, le tirage de la souscription s'est déroulé dans la bonne humeur. Les organisateurs, récompensés de leurs efforts, vous remercient toutes et tous en attendant le prochain banquet en 2020 !

13^e

LE 13^e EN ALSACE

Ce 21 février, notre Comité est parti pour l'Alsace. Nous y avons dégusté une délicieuse choucroute, bu du Riesling et de la bière, savouré le munster et poussé jusqu'en Forêt Noire pour le dessert, tout en dansant valses et polkas.

Quel beau voyage ! Ah non, je me trompe. En réalité, nous n'avons pas quitté la Salle des fêtes de la Mairie du 13^e que M.J.COUMET, notre maire, avait mise à notre disposition et où il est venu nous saluer.

En revanche, notre banquet était typiquement alsacien et a régalé les Parisiens que nous étions ! Nous ne sommes pas allés en Alsace, mais l'Alsace est venue à nous.

Jean-Michel MOLE



19^e



Notez que le **9 mai prochain**, c'est le Parcours Mémoire dans le parc des Buttes Chaumont, venez nombreux rencontrer les collégiens qui viendront vous poser des questions sur l'histoire, notre histoire.

Ce rendez-vous remporte de plus en plus de succès avec plus de 300 élèves du 19^e et des participants d'autres arrondissements. Un événement initié par la mairie du 19^e.

Mais aussi, rappel :

- 27 avril : Journée nationale du souvenir des victimes de la Déportation.
- 8 mai : anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie.
- 27 mai : Commémoration de la création du Conseil National de la Résistance.
- 6 juin : Commémoration des combats du maquis du Vercors en 1945.
- 18 juin : Commémoration de l'appel du 18 juin 1940.

14^e

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE À LISBONNE

Le 29 janvier 2019, le drapeau tricolore portant le blason de la FNACA, flotte avenue de la Liberté, devant le Monument aux Morts de la Grande Guerre. Il est porté par Paul LOUERA, adhérent du Comité du 14^e, encadré par deux drapeaux portugais, en présence d'une garde d'honneur de l'armée portugaise et de plusieurs personnalités portugaises et françaises, dont M. Jean-Michel CASA, ambassadeur de France au Portugal.

Cette cérémonie commémorative a été organisée à l'initiative de M. Hermano Sanches-Ruivo, élu du 14^e et actuel Président d'ACTIVA, groupement d'amitié franco-portugais. Le Comité FNACA du 14^e a été invité en tant que membre de la FNACA, association d'anciens combattants français la plus représentative. Cette célébration est organisée chaque année au Portugal, en hommage à tous les soldats portugais tombés sur le sol français, notamment dans le Pas de Calais, lors de la Bataille de la Lys (9 au 30 avril 1918) contre 100 000 soldats allemands.

Ainsi, le Comité du 14^e contribue à rendre hommage aux soldats alliés de la France dans cette Grande Guerre dont le centenaire vient d'être commémoré.



31 MARS 2019 - 100^e ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 31 MARS 1919 CRÉANT « LE DROIT À RÉPARATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE »

Et nous, et nous...Anciens Combattants de la Guerre d'Algérie...

Depuis 1962, nous avons dû attendre :

- 12 ans pour obtenir la carte du combattant pour 90 jours en unité combattante.
- 37 ans la Loi du 18 octobre 1999 pour que les mots « Guerre d'Algérie et Combats du Maroc et de la Tunisie » remplacent les mots « Opérations d'Afrique du Nord ».
- 39 ans pour obtenir la carte du combattant pour 120 jours de présence en Algérie Maroc et Tunisie pour les « rappelés »
 - 42 ans pour l'attribution de la carte du combattant à tous les militaires présents durant 120 jours :
 - en Tunisie à compter du 1^{er} janvier 1952 ;
 - au Maroc à compter du 1^{er} juin 1953 ;
 - en Algérie à compter du 1^{er} novembre 1954 jusqu'au 2 juillet 1962 pour l'ensemble des trois conflits.
 - 48 ans pour que soit octroyée la campagne double, limitée aux actions de feu, aux militaires fonctionnaires ou assimilés de la fonction publique dont les pensions de retraites avaient été liquidées après le 19 octobre 1999.
- 52 ans pour obtenir la carte du combattant dite « à cheval », pour les militaires ayant séjourné 120 jours en Algérie
- 54 ans pour que soit étendue cette campagne double, limitée aux actions de feu, aux militaires fonctionnaires ou assimilés de la fonction publique dont les pensions de retraites avaient été liquidées avant le 19 octobre 1999.

. 57 ans pour obtenir la carte du combattant, dans le cadre des missions menées en Algérie, conformément aux accords d'Evian, pour 120 jours de présence du 3 juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964.

Combien de temps devons encore attendre ?...

- Pour revaloriser la valeur du point PMI (Pension Militaire d'Invalidité) et réactualiser la retraite du combattant à sa juste valeur par rapport à l'inflation.
- Pour attribuer la demi-part fiscale à toutes les veuves d'Anciens Combattants, âgées de 74 ans. (Actuellement seules les veuves de plus de 74 ans, dont les maris titulaires de la carte du combattant sont décédés après 74 ans bénéficient de cette demi-part fiscale).
- Pour octroyer la campagne double aux militaires fonctionnaires et assimilés de la fonction publique pour la durée de la guerre en Algérie et aux combats du Maroc et de la Tunisie.
- Pour la mention « Morts pour la France » pour l'ensemble des militaires tombés en Afrique du Nord quelle que soit la circonstance du décès.
- Pour que nos camarades qui ont séjourné au Sahara et qui ont été irradiés au moment de la campagne d'essais nucléaires (Gerboises) soient enfin indemnisés.

N'attendons plus... Cela dépend de nous...Comment ?

Pour les retardataires, en faisant parvenir la lettre ouverte au Président de la République qui vous a été remise par voie postale avec l'« Ancien d'Algérie » de février 2019 au Comité Départemental de Paris **avant le 20 avril 2019**.

Merci pour ceux qui attendent encore...

